



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN(NE) DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPÉRIEURE**

SESSION 2016

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de l'examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel .....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations .....	5
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion .....	5
a) Les questions relatives au parcours professionnel.....	5
b) Motivation et aptitudes du candidat .....	6
c) Les questions de culture administrative, sur l'environnement professionnel.....	6
4) Les remarques générales sur l'oral de l'examen professionnel.....	6
III. Les statistiques .....	6

# I. Les règles de l'épreuve d'admission

## A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 5 et 6 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure comporte une épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes).*

*Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).*

*Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture et de la communication ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.*

*Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis. »*

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

Monsieur Lionel ARNAULT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, administrateur, circonscription des monuments d'Auvergne, château d'Aulteribe, château de Chareil-Cintrat, château de Villeneuve-Lembron et du cloître du Puy-en-Velay ;

#### Membres de ce jury :

- Madame Nabahats HAMITI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, chef d'équipe service Richelieu, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;

- Madame Hélène MURER, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité patrimoine, responsable technique des services, département bâtiment exploitation, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe exceptionnelle, spécialité patrimoine, responsable du service de la gestion immobilière et logistique, Archives nationales.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation en septembre 2016 intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille d'évaluation pour l'épreuve prévue par les textes.

## II. Le déroulement de l'examen professionnel

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2016
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 septembre 2016
Dates de l'épreuve orale	Du 28 novembre au 7 décembre 2016
Réunion d'admission	Le 7 décembre 2016

### B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son expérience professionnelle dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury a veillé à ce que le temps pour chaque phase du concours soit bien respecté, 10 minutes au plus pour la présentation du

candidat et 15 minutes pour l'entretien-discussion permettant d'évaluer les capacités du candidat.

### 1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Nous avons, à travers la lecture des dossiers, pu prendre en compte toute la diversité des postes présentés. Les candidats issus de tous les métiers qui composent le grade ont proposé un travail de rédaction de qualité.

Néanmoins nous devons retenir pour certains :

- le non-respect de la procédure de présentation avec tous les éléments portés sur la même feuille ;
- les copiés-collés redondants qui fausse la lecture ;
- la rédaction mot à mot des fiches de postes.

Nous pouvons noter que beaucoup de candidats ont su présenter l'essence de leur poste. Rappelons que cela est très important pour le jury. L'excellence de présentation d'un dossier permet de mieux appréhender les lieux, les actions et les enjeux de chaque poste.

Il est demandé de porter une attention particulière à la constitution des dossiers dans la présentation, la rédaction et les formulations utilisées.

### 2) La présentation du parcours professionnel

Souvent très à l'aise dans cet exercice, les candidats ont respecté les 10 minutes. Les présentations étaient claires et vivantes. Elles ont permis au jury de compléter les différents éléments relevés à la lecture du dossier.

Seule bémol : la conclusion.

Il n'est jamais évident de conclure une présentation, mais souvent le jury a trouvé celle-ci trop scolaire. Il est préférable de prioriser en fin de présentation la réalité et le contexte dans lequel les candidats exercent leurs missions.

Rappelons ici que nous sommes dans un examen professionnel, il n'est pas nécessaire de développer les lieux communs, comme par exemple « la mobilité géographique et/ou professionnelle ».

### 3) L'entretien-discussion

#### a) Les questions relatives au parcours professionnel

Si le candidat a présenté un dossier en relation avec son savoir et son expérience, il n'éprouve aucune difficulté sur les questions relatives au parcours professionnel.

Les candidats sont plutôt à l'aise sur cette partie qui les resitue directement dans leur environnement professionnel. On parle du « métier » avec le jury ce qui permet de décrire l'entretien.

### b) Motivation et aptitudes du candidat

La motivation est réelle pour chacun des candidats. Pour des raisons différentes, chacun s'est confronté au jury avec plus ou moins de réussite.

Nous ne sommes pas tous égaux sur la prise de parole, aussi nous invitons les futurs candidats à suivre une formation afin de leur donner des clés.

### c) Les questions de culture administrative, sur l'environnement professionnel

L'environnement professionnel a quelque fois été mal maîtrisé. Il est fondamental de connaître son contexte de travail, les interactions qui l'entourent et plus largement le ministère et ses grandes missions.

Nous pouvons noter que souvent le ministère ne fait pas l'objet d'un réel intérêt. L'actualité de celui-ci, les évolutions et les plans de cadrage sont mal maîtrisés. Nous invitons les futurs candidats à connaître le ministère de la culture et de la communication et ses différentes composantes.

### 4) Les remarques générales sur l'oral de l'examen professionnel

Le jury est attentif à un ensemble de choses et doit à travers l'entrevue avec le candidat se faire une idée précise de son poste, son travail, son quotidien, ses interactions et ses connaissances. Il faut que le candidat maîtrise son discours pour qu'il soit évalué à sa juste valeur.

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 17.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	43	26	21	6
Femmes	43	26	22	11
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>17</b>

Seuil d'admission : 14,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 7 à 18,5 sur 20.

Monsieur Lionel ARNAULT  
Président du jury